



**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE  
DE CHAMBRAY-LES-TOURS**

## **DESISTEMENT D'UN ÉLÈVE**

**Année 2022/2023**

Madame, Monsieur,

Vous avez jusqu'au 21 septembre 2022 inclus pour annuler une inscription à l'École Municipale de Musique de Chambray-lès-Tours.

Au-delà de cette date l'inscription sera enregistrée pour l'année scolaire entière, même si l'enfant interrompt ses cours, la cotisation annuelle vous sera facturée.

Pour valider l'annulation, merci de retourner le coupon ci-dessous à l'Administration de l'EMM ou par mail [secretariat.emm@ville-chambray-les-tours.fr](mailto:secretariat.emm@ville-chambray-les-tours.fr)



Mairie de Chambray-lès-Tours – École Municipale de Musique – BP 246 – 37172 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex

Je soussigné Mme, M. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

ne souhaite pas que l'élève (NOM et Prénom) \_\_\_\_\_

maintienne son inscription à l'École Municipale de Musique de Chambray-lès-Tours, pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :